

# Cadre d'évaluation des apprentissages



Éducation  
préscolaire

Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :  
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010  
ISBN 978-2-550-60222-4 (PDF)  
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010  
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.

# Éducation préscolaire

## Communication des résultats

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 3). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

Compétence	Libellé du bulletin
• <i>Agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur</i>	• Se développer sur le plan sensoriel et moteur
• <i>Affirmer sa personnalité</i>	• Développer sa personnalité
• <i>Interagir de façon harmonieuse avec les autres</i>	• Entrer en relation avec les autres
• <i>Communiquer en utilisant les ressources de la langue</i>	• Communiquer oralement
• <i>Construire sa compréhension du monde</i>	• Se familiariser avec son environnement
• <i>Mener à terme une activité ou un projet</i>	• Mener à terme des projets et des activités

## Critères d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur les critères d'évaluation du programme d'éducation préscolaire.

